

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

BEAUFANTASQUE.

AUBIN, Rédacteur,
H. ROWEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES

No. 46, Rue Grant, St. Roch.
No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

*n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me
plait, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

Prix : deux Sous.

ol. 3.

Québec, 6 Mai, 1841.

No. 44.

MELANGES.

Le cocher Ambroise, du 230, citadine fort propre, est assigné par le jeune vicomte de Prév..., dandy dans toute la force du terme. Les motifs de l'assignation sont des plus curieux.

Le cocher.—Vous perdrez votre procès, bourgeois, ça c'est sûr?

Le vicomte.—Nous verrons bien, cocher, nous verrons bien... Que vous ai-je t en vous prenant?

Le cocher.—Vous m'avez dit: Je vous prends pour un mois. (Rire général.) J'ai pensé que vous badiniez.

Le vicomte.—Je ne badine jamais avec les choses sérieuses, je vous ai loué pour un mois, il fallait me trimballer pendant tout le mois de juillet... C'est tégorique.

Le cocher.—Mais, monsieur, ça ne se fait pas, ces choses-là...

Le vicomte.—Raison de plus pour que je les fasse... Je hais les manières euple...

Le cocher.—Mais vous conduire un mois durant !... sans dételé !... sans dormir !... ça dépasse les limites du possible !

Le vicomte.—Cela se pouvait parfaitement bien !... Vous pouviez changer de chevaux et de cocher toutes les vingt-quatre heures... sans me déranger pour ela.

Le juge.—Ah ça ! monsieur !... Que faisiez-vous donc dans ce véhicule ?... (Hilarité.)

Le vicomte.—J'y logeais provisoirement. (Rire général.)

Le juge.—Comment ? vous habitiez dans un fiacre ?...

Le vicomte.—Oui, monsieur, j'y donnai plusieurs fois à dîner à mes amis... des repas bien gais, alléz..... Il eût été impossible de se trouver treize à table. (Rires prolongés.)

Le juge.—Comment ? vous faisiez donc la cuisine dans cette locomotive ?

Le vicomte.—Du tout. J'invitais, par exemple, un ami à dîner, eh bien ! je lui disais : Trouvez-vous place de la Bourse, à telle heure, nous nous mettrons

à table.... A l'heure dite, je le prenais dans mon fiacre.... Nous allions au Rocher de Cancale, nous y prenions notre dîner et nous mangions dans la voiture. Après le repas nous nous débarrassions des superfluités..... nous jetions les assiettes par la poitière. (Rire général.)

Le juge.—Et vous voulez forcer le cocher à vous conduire ainsi pendant un mois ?

Le vicomte.—Parbleu !..... Dans ma position il m'est impossible de me mettre à pied, je ne sors jamais à pied.

Le juge.—Pourquoi ?

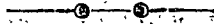
Le vicomte.—Parce que j'ai cinq prises de corps ordonnées à mon grand profit par un tribunal présidé par un de mes fournisseurs..... On appelle cela la justice consulaire..... Eh bien ! monsieur, vous comprenez que pour vivre, bien fumer, et faire la bombance..... et cela sans craindre les gardes du commerce, il fallait un domicile roulant, un tonneau de Diogène. (Rire général.) J'avais loué un fiacre pour un mois..... Monsieur avait accepté..... puis il s'est dédit. Il m'a planté là.... Il a été cause qu'arrêté par les huissiers j'ai dû payer un de mes billets pour éviter Clichy..... Je demande cent francs de dommages-intérêts.

Le règlement de police qui régit les cochers de fiacre étant en opposition avec les prétentions du noble débiteur, le juge le déboute de sa demande.

Le vicomte, au cocher.—Mon ami, puisque vous avez gagné votre procès, rendez-moi un petit service.—Regardez si quelque empoigneur légal n'est pas à la porte du prétoire..... Si je puis rentrer dans le fiacre qui m'avait mené ici, j'en serai fort heureux.

Le juge.—Vous vivez donc encore sur quatre roues, monsieur ?

Le vicomte.—Parbleu ! M. le juge... j'ai encore quatre billets en souffrance. (Rire général.)



MR. VATTEMARE.

Nous avons reçu de notre ami et compatriote Mr. Vattemare une lettre dont les extraits suivans feront sans doute plaisir. On verra dans ces lignes qui n'étaient nullement destinées à la publicité que l'âme et l'ardeur du digne philanthrope sont en tous tems et partout les mêmes et telles que nous avons pu les voir dans les agréables instans qu'une partie de ses admirateurs de cette ville ont pu passer avec lui :—

Boston, le 28 Avril 1841.

Je n'y tiens plus, le courage m'abandonne, le mal du pays m'a repris plus que jamais, surtout, depuis que j'ai quitté le Canada, car c'est là seulement, que j'ai ressenti un instant de bonheur depuis mon départ de la France ! Cédant donc à ma lâcheté et n'écoutant plus que la voix de ma femme et de mes enfans, devenant égoïste à mon tour, je vais enfin m'occuper un peu de mon bonheur personnel, en me rendant de suite au sein de ma famille, et de ma belle patrie. J'ai, il me semble, mis assez pour ma part dans le fond de l'utilité commune.

Il ne faut pas oublier les promesses qui ont été faites surtout par notre brave jeunesse Canadienne, que j'aime tant, fasse le Ciel, qu'elle conserve toujours ces nobles et généreux sentimens qu'elle a exprimés, avec tant d'enthousiasme, à notre grande et glorieuse réunion de famille, au sein de laquelle j'ai éprouvé plus

le bonheur que je ne puis l'exprimer, qu'elle reste bien unie afin d'opérer cette grande régénération intellectuelle, qu'elle soutienne, qu'elle consolide avec une courageuse persévérance l'édifice, dont les bases ont été jetées avec de si brillantes espérances.

Que les jeunes gens de Québec et de Montréal (des deux origines) ne s'enveniment pas à ces applaudissemens d'enthousiasme dont ils m'ont comblé lors de leurs assemblées publiques. Car ces applaudissemens, cet enthousiasme même tourneraient à leur honte, si après avoir pris des engagements aussi solennels ils s'arrêtaient soudain ; non, ils n'auraient pas voulu me tromper, se tromper eux mêmes à ce point, car si à la suite de semblables résolutions adoptées à l'unanimité ils restaient dans l'inaction, le blâme et le ridicule retomberaient sur leur patrie. Alors j'aurais la douleur d'avoir manqué le but de tous mes efforts, et au lieu du bien que je voulais leur faire, il n'en résulterait que beaucoup de mal. Car j'aurais mis au jour leur légèreté, leur faiblesse et leur manque de patriotisme, mais non il n'en sera pas ainsi, le sang des deux plus nobles nations de la terre coule dans leurs veines et ils avanceront courageusement dans la glorieuse tâche qu'ils ont entreprise et dont les résultats promettent prospérité, gloire et bonheur à tous.

Ainsi donc, qu'ils s'unissent de cœur ; plus de haine d'origine, plus de dénominations française ou anglaise, qu'ils ne fassent plus qu'un corps, qu'une nation compacte, alors elle sera invulnérable, car la liberté et la justice seront son partage ; cette union fera sa force, et le savoir sa puissance.

Jé me suis arrêté 13 jours à Augusta, pour soumettre mon système à la législature de l'état du Maine, il a été accueilli avec enthousiasme par la chambre des représentans et par le sénat qui ont voté une loi favorable à sa propagation ; là ainsi qu'à Portland, et partout où je porterai mes pas j'ai fait et ferai ressortir toutes les grandes et nobles qualités des Canadiens, que les préjugés d'origine, de religion &c. avaient jusqu'alors empêché d'apercevoir, les journaux de Portland ainsi que ceux d'ici ont reproduit les résolutions adoptées par les assemblées publiques de la jeunesse du Canada afin que leur exemple stimule celle des Etats-Unis ; cet exemple a déjà produit d'heureux résultats, car samedi dernier une assemblée des jeunes Bostonniens eut lieu à la *Mercantile Association*, dans laquelle non seulement les mêmes résolutions ont été adoptées mais des élicitations furent votées avec enthousiasme à la jeunesse Canadienne vous trouverez ces résolutions dans le journal qui accompagne cette lettre. Ainsi voyez quelle gloire est réservée au Canada si, grâce à sa jeunesse, cette grande régénération s'opère sur le continent d'Amérique ; mon cœur en bondit de joie à la seule pensée.

Dites à nos amis, que plus je m'éloigne du Canada, plus mon estime et mon attachement augmentent pour eux, que toute ma vie je penserai à eux, je m'occuperai d'eux ; que leur prospérité sera mon bonheur, que les noms de Québec et de Montréal sont gravés dans mon cœur, et que je les supplie de conserver une élite place dans leur souvenir pour un être qui les regarde avec orgueil comme ses compatriotes, et qui saisira toutes les occasions de leur prouver la pureté des sentimens qu'il ressent pour ce bon peuple.

L'extrait suivant d'une lettre de Montréal qui nous est communiquée n'a pas besoin d'autres commentaires ; chacun en prendra ce qui lui plaira.

Montréal avril 1841.

Avant que la présente vous soit délivrée par notre ami C. H., vous aurez appris que le parlement provincial est de nouveau prorogé jusqu'au 14 juin prochain. Parmi les nombreuses conjectures qui se font ici, sur ce qui a pu induire lord Sydenham à adopter cette mesure, sont celles-ci : Les amis les plus dévoués, ou plutôt les prétendus amis du gouverneur, veulent que ce soit pour rétablir sa santé épuisée par les réformes importantes qu'il a procurées au pays; d'autres qui se donnent pour être mieux informés, assurent que son excellence n'a voulu obtenir ce nouveau délai que pour avoir plus de chances de se former à tout prix une majorité assez complaisante (i. e. servile) pour approuver sa conduite depuis qu'il a la régé des affaires du pays.

Cette accusation est très sévère, et si ceux qui la soutiennent n'avaient de fortes preuves de leur côté, il nous faudrait croire, que c'est encore une calomnie que l'on veut mettre sur le compte de milord. Mais il n'en sera pas ainsi, parce qu'il est connu publiquement ici que la place de commissaire des cours de requêtes a été dernièrement offerte à M. Quesnel le représentant du comté de Montmorency, qu'il a refusée, non pourtant sans hésiter, c'est ce que disent plusieurs individus, qui à la vérité ne sont pas des admirateurs aveugles de l'Hon. Mr. en question, et ce, parce qu'ils se souviennent qu'en '37, Mr. Quesnel comme conseiller exécutif avisa conjointement avec le seigneur de St. Charles (Debartzch) le compte de Gosford d'écrire au Bureau Colonial pour suspendre la constitution d'alors.

Je suppose que c'est une des raisons qui a engagé ceux qui forment le comité d'élections pour le district de Québec, à recommander Mr. Quesnel aux électeurs du comté de Montmorency. *Pensez-vous que ce pourra être aussi une recommandation pour l'élire le président de l'assemblée pour la prochaine session ?* On en doute malgré ce qu'en dit le Canadien.

L'*Aurore des Canadas* s'escrime à prendre la défense des pauvres canadiens contre les attaques du *Morning Courier* qui vient de lâcher cette légère gentillesse britannique :

« Les canadiens-français nous sont inférieurs en intelligence, toutes les places d'honneur et surtout de profit doivent donc nous appartenir—nous avons donc le droit de les dépouiller même de leurs biens et de les réduire à l'état de d'ilotés comme les blancs en Amérique se sont emparés des terres des sauvages moins intelligens qu'eux et comme les quatre parties du monde ont réduit à l'état d'esclavage les nègres de la Guinée ! »

Ouf ! avez-vous lu, braves canadiens, ce que dit la gazette achetée, payée, dictée par Mr. Thomson ? J'en suis tout ébouriffé, et vous ? Il paraît que ce particulier-là se suppose un degré passablement impudent d'intelligence si l'on en juge par la façon dont il s'adjuge nos biens et par l'aisance avec laquelle il nous réduit par degrés à l'état d'ilotés et d'esclaves. Mais, risée à part, les canadiens feraient bien, quand il en est tems encore, d'avoir l'œil à cela, car, trouver de bonnes raisons pour s'emparer de ce qui ne lui appartient pas, est une plaisanterie dont maître John Bull est spécialement friand.

A propos dans l'article en question de l'*Aurore*, nous voyons, que les anglais d'autrefois s'habillaient de peaux de bêtes. C'est tout changé aujourd'hui, ils ont mis les bêtes dans leurs peau.